

n° 182

DEC.
JAN.
FEV.
2007

1,37€

92

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS- DE- SEINE

Vive l'école!

- 3 ÉDITORIAL
- 3 UNE RENTRÉE DANS LE NEUF DEUX...
Celle d'une T2
- 4 ÉDUCATION :
Démocratiser la réussite.
- 6 MIXITÉ
L'ennui naquit de l'uniformité !
- 7 LE SEXISME À L'ÉCOLE
Vous y croyez?
- 8 RECHERCHE
Penser l'école de demain
- 9 MATERNELLE
Voir la vérité en face !
- 10 IUFM
Intégration des IUFM dans les universités, ça s'approche...
- 11 DÉBUTS DE CARRIÈRE
Stages filés, du côté des PE2
- 12 SOCIÉTÉ
Le syndrome du "c'était mieux avant"
- 13 SOCIÉTÉ
Et les "bonnes vieilles méthodes" !
- 14 PRÉCARITÉ
Toc ! toc ! toc ! Qui c'est ?
- 15 LAÏCITÉ
Un siècle de ruptures...
- 16 RESF
L'éducation: un droit
- 17 ÉCOLE ÉMANCIPÉE
Saint Bernard, 10 ans après



3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE
Téléphone 01 47 24 16 40
Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



SNUIPP

Fédération Syndicale Unitaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Aline Becker
Jacky Lizé

TRESORERIE/FICHER

Jean-Pierre Devaux
Véronique Danes
Anne Guignon

SECTEUR ADMINISTRATIF

Sophie Verbrugge
Anne Guignon
Eric Racofier
Philippe Dupont
Yves Briand

FORMATION - PÉDAGOGIE

Éveline Mathonnière
Annie Faure
Céline Potvin

DÉBUT DE CARRIÈRE

Eric Racofier

SOCIAL - LAÏCITÉ

Yves Briand

DIRECTION D'ÉCOLE

Sophie Verbrugge
Patrick Rabineau

A.I.S.

Jacqueline Belhomme
Anne-Marie Hamon-Brière

COMMUNICATION

Yves Briand

SUIVI DES SOUS-SECTIONS

Patrick Rabineau
Éveline Mathonnière

I.U.F.M.

Eric Racofier
Céline Potvin

LIAISON AVEC LE NATIONAL

Aline Becker
Jacky Lizé

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE

Yolande Traimond
Anne-Marie Mossant
Anne-Marie François
Gérard Le Corre
Yves Briand

AIDE-ÉDUCATEURS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Jacky Lizé



Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92
3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

MUSEE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE PUBLIQUE DES HAUTS DE SEINE



Des visites gratuites sont organisées à la demande: des particuliers ou pour des groupes (limités à 25, scolaires ou adultes, 3^e âge, DDEN...)

- sur rendez-vous au 0 147 330570
- courriel : rm.jallu@free.fr

Ces visites ont lieu hors congés scolaires. Plusieurs sont programmées, alors n'attendez pas pour vous inscrire. Par ailleurs le Musée accepte tous les dons d'objets en rapport avec l'école publique des Hauts de Seine, du premier au second degré général, technologique ou professionnel.

Ecole Joliot-Curie élémentaire - rue R. Pointard - 92230 Gennevilliers
Bus : mairie de Gennevilliers
Métro : ligne 13, terminus Asnières-Gennevilliers

La délégation du personnel : ça ne s'improvise pas.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter sur des problèmes particuliers et à nous faire confiance quant à leur traitement.

Vos délégués du personnel, sont toutes et tous instituteur (trice) ou PE chargés de classe ou de direction et n'ont pas toutes et tous, loin de là, de décharge syndicale.

Pour exercer un mandat de délégué du personnel, nous avons besoin de temps pour préparer les dossiers, les traiter et assurer leur suivi. Le travail paritaire est une très lourde tâche que nous nous appliquons à effectuer au mieux, mais qui nécessite également un minimum de formation des commissaires paritaires.

**Permanence : lundi matin, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 17h00**

N° 182 - 1^{er} trimestre 2007 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Yves BRIAND • Directeur de publication : Jacky Lizé
Réalisation : I.D.Industry - Tél : 01 69 36 98 98 • Imprimeur : Celer - 91550 Paray-Vieille-Poste
Commission Paritaire n° 1108 S 06748 • Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2007 ISSN 1252 0586



Une Rentrée dans le neuf deux...

► Celle d'une T2

Un professeur des écoles, jeune, sans enfant, habitant dans le sud-ouest du département est mis à disposition fin août 2006 dans une commune du nord du département !

A qui et à quoi peuvent bien servir les 18 vœux que l'Inspection académique lui avait demandé de formuler en février ?

Le jour de la prérentrée, l'Inspection de la circonscription lui propose un poste de ZIL mais lui promet un échange rapide avec un collègue d'une classe élémentaire qui désire être ZIL. L'Inspection de la circonscription lui demande même de commencer à travailler dans la classe élémentaire (en doublon avec le professeur des écoles).

Le jeune T2 s'exécute ravi et fait la connaissance de ses futurs élèves. Mais cette collaboration cesse brusquement au bout d'une semaine et le T2 doit effectuer ses premiers remplacements.

Sans aucune nouvelle de l'inspection académique et de l'inspection de la circonscription concernant l'échange promis, le T2 se renseigne après deux semaines d'attente et apprend que l'échange ne se fera pas. La déception est grande mais une nouvelle promesse est formulée : un poste en maternelle pour la fin du mois de septembre.

L'espoir renaît !

Le T2 poursuit ses remplacements en tant que ZIL, poste qu'il n'a jamais désiré et qui nécessite une expérience professionnelle certaine pour être opérationnel.

- Fin septembre, sans nouvelle de l'inspection de la circonscription, le T2 s'informe et apprend que le poste en maternelle promis n'est plus disponible. A nouveau le T2 n'a pas été averti de ces changements.

- Le 2 octobre, la mort dans l'âme, il accepte son statut de ZIL affiché sur I-Prof et signe son procès verbal d'installation.

- Le 6 octobre, il se connecte sur I-Prof afin d'éditer ses feuilles ISSR et constate avec étonnement que son affectation a changé ! Il est affecté sur le poste d'adjoint classe élémentaire promis lors de la prérentrée. Un miracle est-il entrain de se produire ou une nouvelle déception menace-t-elle le PE T2 ? Que doit-il faire ?

Où doit-il aller le lundi 9 octobre ?

Dans l'école de rattachement ?

Dans l'école d'affectation mentionnée sur I-Prof ?

Rentrée difficile, chaotique et quelque peu décourageante pour un PE T2 qui désire seulement avoir une classe à l'année.

► Arrivée sur la planète des signes

J'ai passé, il y a quelques jours, de l'autre côté du miroir. En poussant la porte, je ne savais pas encore que je pénétrais un autre monde avec son langage, sa grammaire, ses codes. Le langage et la grammaire, je croyais connaître : j'avais révisé mes instructions auparavant.

AVS, EVS, PE2filé, CAV, PPRE, PPS,... Kièki? KIFZIKOI ?

C'est formidable ! Nous devrions être contents : les adultes se bousculent !

Mais qui sont-ils ?

Quelles sont leurs fonctions ?

Que peuvent-ils faire ?

Que ne doivent-ils pas faire ?



Personne ne semble savoir très précisément... pas même eux ! Ils sont perdus dans l'agitation des premiers jours où se débat le directeur qui ne trouve pas forcément le temps de les "briefer" ah ! Il l'a réclamée cette aide le déchargeant ! Mais voilà, l'aide n'est pas formée, pas opérationnelle... et en ce moment, ce n'est pas le moment ! La décharge est une surcharge dans cette nouvelle grammaire.

Et ça grouille de partout dans un langage abscons... véritable tour de Babel... j'étais entrée... en salle des maîtres !

M.D.

"L'Ecole, essayez de faire sans !"

pourrait-on dire par provocation. Pourtant c'est bien ce que tente de faire le gouvernement en réduisant à sa portion congrue l'engagement de l'Etat dans l'Education. Des décrets d'application de la loi Fillon sur l'Ecole aux dispositifs de la loi Borloo pour "l'égalité des chances", en passant par la réforme de l'Education Prioritaire, tout est organisé pour permettre le tri précoce des élèves et renvoyer à chacun la responsabilité de sa réussite ou de son échec.

N'ayant pas réussi à imposer une école élitiste, les détracteurs de l'Ecole républicaine ont trouvé d'autres biais pour mettre en place un système sélectif, dans lequel les "rythmes" et les "talents" sont le prétexte à la différenciation et l'individualisation des parcours.

On est bel et bien face à un renoncement explicite à la démocratisation de l'Education. Pourtant, l'attachement de la population française à son Ecole Publique est toujours très fort. Malgré les campagnes de dénigrement des enseignants ou de dénonciation d'une faillite de l'Ecole, l'aspiration de la société et de la jeunesse pour une école porteuse de projets ambitieux continue d'exister. Car un Etat qui renonce au plus haut niveau d'Education pour l'ensemble de la Nation met sa démocratie et son avenir en péril.

La campagne pour les prochaines élections présidentielles ne peut faire l'économie d'un vrai débat sur un sujet aussi fondamental. Le SNUipp et la FSU s'engageront pour que leurs revendications et leurs propositions pour la transformation de l'Ecole soient au coeur de ce débat.

Aline Becker - Jacky Lizé
Le 22.11.2006

Education :

démocratiser la réussite

Depuis une dizaine d'années, l'école traverse une crise qui remet en cause les valeurs républicaines qui l'ont fondée. Après une massification importante de l'accès à l'enseignement -en particulier l'enseignement secondaire- dans les années 1980, qui a permis une certaine démocratisation du système scolaire, force est de constater que d'importantes inégalités demeurent selon les origines socioprofessionnelles des familles. La recherche d'égalité des chances favorisée par des mesures comme la mise en place des ZEP, n'a pas suffi à réduire les inégalités sociales. Si l'école parvient malgré tout à limiter les écarts entre les élèves issus des milieux populaires et ceux des milieux favorisés, l'échec scolaire touche essentiellement les plus défavorisés. C'est un problème majeur dans une société où le chômage et la précarité, véritable fléau, commencent trop souvent par la marginalisation scolaire.



L'école se trouve confrontée à un paradoxe. Critiquée pour son incapacité à remplir ses missions, elle est en même temps très fortement sollicitée pour assumer des apprentissages nouveaux correspondant aux évolutions constantes de la société et aux progrès technologiques. Parallèlement aux disciplines traditionnelles, l'école doit être en mesure d'éduquer à la transformation de la société. Mais là encore, les aspects socioculturels, les représentations que les élèves se font du monde qui les entoure, ont des conséquences sur les acquisitions des connaissances. Très vite, les élèves qui n'ont pas accès aux avancées technologiques et à l'élargissement du champ culturel, sont dépassés. Avec la modernité, les connaissances acquises ne peuvent plus donner une représentation véridique du monde. Les continuels changements remettent en causes la connaissance existante. Le fossé entre les élèves les plus défavorisés et ceux qui ont facilement accès à la culture, ne fait que s'accroître. Dans ce contexte, la légitimité professionnelle de l'enseignant est également remise en cause. En dictant aux enseignants, par une circulaire ministérielle et de manière injonctive, une méthode d'apprentissage, le ministre de l'éducation ne considère plus l'enseignant comme un professionnel capable de concevoir des situations d'apprentissage adaptées aux besoins de l'élève. En cherchant, par des formules simplistes, à répondre aux inquiétudes légitimes des familles, il accentue les inégalités

scolaires, et ouvre la voie aux défenseurs d'une école élitiste et ségrégationniste.

► Des réformes inadaptées

Il y a un véritable décalage entre le discours officiel sur la volonté de lutter contre l'échec scolaire et les mesures ou réformes actuellement engagées. Le socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la loi d'orientation de 2005, est bien loin de lutter contre les inégalités et de permettre l'acquisition d'une culture commune. Fixer comme objectif la simple maîtrise de connaissances à acquérir par paliers successifs, est une vision réductrice de l'éducation, qui ne vise qu'à survivre dans sa quotidienneté. Eduquer à des fins culturelles nécessite de transmettre aussi une culture scientifique ou encore d'initier aux arts du sensible. Mais ces domaines sont inscrits en dehors du socle commun, ce qui signifie que tous les élèves n'auront pas le même enseignement et ne pourront évidemment pas accéder à un même niveau de formation. Ce n'est plus seulement l'égalité des chances, mais l'égalité d'accès à l'enseignement qui est remise en cause. Avec la mise en place de l'apprentissage à 14 ans, et la "promesse" d'une formation tout au long de la vie, on assiste à un tri précoce des élèves, qui évacue le problème de l'échec scolaire. La mise en place d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative, lorsque les connaissances et compétences du socle commun ne sont pas maîtrisées ne fait que renvoyer

Travail en équipe et temps de concertation

- Pour transformer les manières de travailler, être plus créatif professionnellement, mesurer les effets de ce qu'elles font
- Pour prendre du recul, analyser leur travail avec des formateurs qui viennent de l'extérieur

Le Snuipp revendiqué :

3 heures de concertation hebdomadaire incluses dans le temps de service dont les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques sans diminuer les horaires des élèves.

l'élève à sa propre responsabilité face à son échec scolaire, puisqu'aucun moyen concret n'est prévu pour l'aider.

Enfin, la réforme de l'éducation prioritaire, alors que les moyens sont largement insuffisants, renonce à une politique de zone au profit d'une prise en charge individuelle ciblée. Cela réduit de fait l'équité d'offre scolaire.

► Une véritable transformation de l'école

Il est évident que des changements sont nécessaires. Déclarer l'égalité des chances ne suffit pas. Il faut aider ceux qui réussissent le moins en leur donnant les moyens d'accéder à la connaissance et la culture la plus large. Face aux lobbies qui prônent une certaine idéologie, à travers un discours passéiste, véhiculant le rejet d'une école démocratique, il convient de s'interroger sur ce qu'il est nécessaire d'enseigner et par quels moyens promouvoir une ambition de réussite pour tous. Pour mieux prendre en charge les élèves fragiles ou en difficultés scolaires, il est indispensable de pouvoir varier les situations d'apprentissage. Mais il faut également accompagner chaque élève dans son processus d'apprentissage. L'aide aux élèves en difficulté nécessite souvent le détour par d'autres médiations, par un accès plus large à la culture qui redonne du sens aux savoirs sco-

lares, par des situations qui replacent l'élève dans son rapport au savoir, ou plus largement dans son rapport à l'école. Cela implique du temps pour travailler en équipe, mais aussi le développement de la recherche-action, et de la formation continue des enseignants qui doit-vent sans cesse innover.

Le SNUipp a, depuis sa création, engagé cette réflexion et émis bon nombre de pistes pour permettre la réussite de tous. Promouvoir une école plus juste, plus égalitaire et plus efficace, une école qui prépare l'avenir passe par des améliorations qualitatives du système éducatif, mais aussi par un budget à la hauteur des enjeux. Il ne peut y avoir d'amélioration du service public d'éducation sans moyens supplémentaires (postes, formation, crédits pédagogiques...). ■

Aline Becker



Des leviers pour favoriser la réussite de tous les élèves Plus de maîtres que de classe

- Pour diversifier les pratiques enseignantes, de pouvoir alterner travail en groupe classe et travail en petits groupes, de pratiquer la co-intervention dans une classe permettant un regard croisé sur les élèves, de mieux prendre en charge les enfants en difficulté.
- Pour que tous les enseignements soient assurés et que la polyvalence de l'équipe puisse se substituer à la polyvalence et à la solitude du maître, véritable gageur au vu de l'étendue des contenus d'enseignement.

Le Snuipp revendique :

- de vraies expérimentations avec plus de maîtres que de classes, pas seulement en CP, programmées en lien avec la recherche et en accord avec les équipes pédagogiques. Ces expérimentations doivent voir le jour avec des moyens spécifiques qui ne gagnent pas les moyens humains et techniques existants dans l'école le département. Les modalités et les contenus de l'évaluation de ces dispositifs doivent être le fruit d'une concertation étroite entre les enseignants, leurs représentants et les partenaires de la recherche.

Pour apprendre à lire, une seule méthode : La méthode à Gigilles!

Quelle tristesse, quel désespoir de voir notre cher ministre se retrouver seul après avoir tant bomber le torse dans les médias... Pourtant, il sait, lui, comment faire apprendre à lire aux enfants. C'est tellement simple qu'il était scandaleux de ne pas y avoir pensé avant. Il suffit d'apprendre les lettres, les sons, les syllabes et là miracle de la pédagogie, l'enfant sait lire!

Malheureusement, tous ces enseignants, ces chercheurs, ces pédagogues pensent qu'il faut faire compliqué quand on peut faire simple. Et là, il faut reconnaître qu'ils lui en ont fait voir de toutes les couleurs : des pétitions, des motions, des 4 pages, des articles... Même des représentants de l'Institution ont eu l'impudence de dire publiquement que cela n'était pas si simple, qu'il fallait nuancer... Un formateur s'est permis de mettre en cause cette vision pourtant si simple et pragmatique de l'apprentissage. C'était sans connaître Gilles. A coup de menaces de sanctions, d'évictions, d'utilisation de propos déformés et tronqués, il leur a montré qui était le chef. Il est allé partout, à la télé, à la radio pour dire que lui savait et que tous les autres n'étaient que des manipulateurs qui n'y comprenaient rien. Il s'est même fait des amis qui, eux, voulaient voir dénoncer en place publique les ignares et incompétents qui n'utilisaient pas LA méthode.

Et puis peu à peu, l'automne arrivant, il a perdu un peu de sa superbe, notre Gilles. Il a surtout perdu ses cautions. Vous savez, ces gens qu'on cite (j'allais dire qu'on utilise mais je fais, paraît-il, partie de la tribu des menteurs et manipulateurs...) comme référence incontestable et qui finalement, bande d'ingrats, vous trahissent et disent le contraire de ce que vous leur avez fait dire... Même les Inspecteurs Généraux s'y mettent maintenant et disent qu'il faudrait réaffirmer la confiance et tout et tout... Alors Gilles a pris sa plume pour dire qu'on ne le comprenait pas bien, qu'il était d'accord en fait avec les enseignants. Du coup, il va même oublier qu'il voulait en punir certains ou que d'autres n'avait plus le droit d'en former d'autres.

Mais bon, ce qu'il sait au fond de lui, Gilles, c'est que comme dirait l'autre il a peut-être perdu une bataille mais la guerre n'est pas pour autant perdue. Il est certain que tout ce qu'il a dit a fait encore plus progresser l'idée que l'école d'aujourd'hui ne vaut pas celle qu'il a connue, lui, et qui lui a permis de devenir quand même ministre! En plus, il en a plein d'autres idées pour faire apprendre la grammaire, les mathématiques et toutes ces belles choses du socle commun. Mais bon, vous verrez, il y aura encore plein d'enseignants, de chercheurs, de parents qui ne voudront pas l'écouter ni le croire...

Jacky Lizé



L'ennui naquit de l'uniformité !

Cette maxime a aussi un sens dans l'éducation ; on aurait pu d'ailleurs plutôt dire "les ennuis". Chacun sait que l'insuffisance de mixité sociale provoque de vraies difficultés dans l'École et au-delà.

Cette évidence conduit régulièrement à des déclarations d'autant plus tonitruantes des politiques que des faits divers ou des événements plus graves occupent le devant de l'actualité... Même si sur le terrain, les choses ne bougent pas beaucoup. Le "Fenêtre sur Cours" du 16 octobre a consacré un dossier sur la nécessité de la mixité sociale à l'école. Plusieurs aspects y ont été abordés, en voici quelques autres en complément.

► Mixité sociale : une vraie question, des réponses en trompe l'œil.

Derrière l'idée de mixité, on entend le fait de réunir des personnes de différentes origines vivant sur un même territoire.

Les médias nous renvoient l'image d'un pays où la mixité sociale est en très forte régression. Pourtant, actuellement les études quantitatives sur la ségrégation urbaine ne permettent pas de conclure à un renforcement significatif du phénomène. On a trop tendance à opposer les communes ou les quartiers très homogènes socialement en oubliant que près de 85 % de la population vivent ailleurs (*). Si dans certaines zones frontalières, les classes moyennes peuvent se crispier, il y a en revanche beaucoup de secteurs où l'on rencontre des établissements qui scolarisent des enfants des classes populaires, des classes moyennes, sans que les problèmes d'évitement prennent de l'ampleur, des établissements ordinaires, sans problèmes particuliers. A contrario, les derniers recensements font apparaître un renforcement de la ségrégation dans les "beaux quartiers". Le refus de la mixité est plutôt le fait des milieux plus fa-

vorisés qui recherchent l'excellence scolaire et aspirent à un niveau toujours supérieur à celui qui leur est directement accessible. D'où un effet d'emballlement de la "compétition scolaire".

Dans notre département, cette réalité est criante. Les contrastes sont frappants et se sont encore renforcés ces dernières années. Les mutations du tissu économique de la petite couronne et les spéculations sur l'immobilier ont modifié très largement l'urbanisation. Des communes se sont homogénéisées, dans un sens où l'autre : entre Villeneuve et Marne la Coquette (pour prendre deux extrêmes), quels points communs aujourd'hui ? D'autres par contre, il ne faut pas l'oublier, connaissent encore globalement une certaine mixité sociale, même si les disparités se manifestent maintenant souvent entre les quartiers d'une même agglomération.

*(travaux d'E.Préteceille notamment sur "la division sociale de l'espace francilien")

► Education Prioritaire : un retour sur une "belle idée"

Ces modifications structurelles ont très vite eu des répercussions sur l'enseignement. Les enseignants, confrontés à des enfants dont les difficultés reflétaient celles de leurs parents, ont vu dans la défense d'un minimum de mixité sociale un moyen d'éviter que certains établissements ne sombrent. Aussi l'idée de donner plus à ceux qui ont le plus besoin a rencontré un écho favorable lors de la création de l'Éducation Prioritaire. Cette politique visait à l'origine à des actions globales pour modifier à la fois l'environnement économique, l'habitat et dans ce cadre l'école. Mais très vite, seule la partie éducation est restée. Et chacun peut concevoir les limites d'une telle démarche.

L'insuffisance de l'investissement éducatif, les renoncements successifs, le pilotage à vue, et l'introduction massive de personnels précaires notamment dans les zones fragiles, ont eu raison de cette belle idée. Et si l'existence des ZEP a permis de maintenir une certaine qualité de l'École dans un contexte de dégradation générale, on sait bien qu'elles n'ont pas permis de réelles avancées. Mais qui pourrait croire que l'École à elle seule a la capacité de résoudre les problèmes économiques, sociaux d'un territoire ? La réponse est ailleurs. Seule une politique qui permet une école de qualité pour tous permettrait au Service Public d'accomplir ses missions auprès de tous les élèves. Donner plus aux secteurs les plus fragiles est nécessaire, mais cela ne peut avoir des résultats probants que

dans le cadre d'une politique qui fait de l'Éducation nationale une vraie priorité

► Pourquoi mettre en cause la carte scolaire ?

Aujourd'hui, on entend dire que pour résoudre ces difficultés et lutter contre la ségrégation scolaire, il suffit de faire sauter le verrou de la carte scolaire, ou plus exactement de la sectorisation. Cela mérite qu'on y regarde de plus près.

► Sectorisation : qu'est-ce que c'est ?

La "carte scolaire" instaurée en 1963 devait être un outil de régulation quantitatif des flux des élèves, de la gestion des ouvertures et fermetures de classes. Elle s'est accompagnée de l'obligation faite aux parents d'inscrire leurs enfants dans les établissements publics en fonction de leur secteur de résidence. Cette sectorisation devait garantir la mixité des recrutements en interdisant le libre choix des établissements.

Jusqu'au milieu des années soixante-dix et l'instauration du collège unique, les familles de milieux favorisés n'avaient pas de raisons de vouloir choisir un établissement plus qu'un autre dans le public, dans la mesure où leurs enfants bénéficiaient déjà d'un parcours scolaire privilégié. Dans le primaire, la quasi-totalité des parents envoyaient leurs enfants à l'école de la commune ou du quartier, et dans une France où la majorité de la population vivait en zone rurale ou dans des villes moyennes, cela ne posait pas de problèmes particuliers. La seule concurrence était l'enseignement privé.

Les modifications économiques et sociales des années soixante-dix/quatre-vingt ont modifié la donne. Le collège est devenu accessible à tous ; les difficultés économiques, les modifications de l'habitat avec l'extension de quartiers socialement défavorisés à la périphérie des centres urbains, ont entraîné l'apparition d'établissements socialement homogènes rassemblant des enfants issus de familles concentrant toutes les difficultés (chômage, précarité,) et/ou regroupant les populations issues de l'immigration. A partir de là, la sectorisation n'a plus pu jouer son rôle de garantie d'une certaine mixité sociale partout.

► Responsable de la ségrégation ?

Les endroits où les situations sont les plus contrastées sont celles où on assiste le plus à la montée de tous les communautarismes avec comme corollaire la frilosité, la peur des autres. Et devant les difficultés, les solutions individuelles comme les pratiques de contour-

nement, le recours au privé, peuvent apparaître comme une clé pour la réussite de ses propres enfants. Avec beaucoup d'insatisfaction pour toutes les familles qui ne peuvent obtenir l'établissement de leur choix, avec des rancœurs pour les jeunes qui se sentent relégués dans des établissements de seconde zone.

Mais la sectorisation est-elle responsable de cet état de fait? Non bien sûr... Elle n'est que l'indicateur de l'état de la société.

Plutôt que s'attaquer aux vraies causes des difficultés actuelles, on a vu fleurir ces derniers temps les prises de position faciles qui semblent de bon sens. Votre école, votre collège est un "mauvais établissement"? Nous vous proposons d'avoir la "liberté" d'aller ailleurs! A entendre cela peut faire plaisir, mais concrètement?

Qui oserait assurer que chaque famille pourra avoir satisfaction? C'est une nouvelle ouverture de concurrence entre les établissements. Le nombre de classes ou de sections n'est pas extensible à l'envi, les locaux non plus. Si

ceux qui sauront utiliser toutes les ficelles parce que le système n'a pas de secret pour eux, pourront sans doute avoir satisfaction – mais n'est-ce pas déjà le cas? – pour l'immense majorité rien ne sera changé... Les établissements choisiront de fait qui ils acceptent ou refusent... et la responsabilité de l'affectation scolaire sera elle aussi de la responsabilité des élèves et de leurs familles qui n'auront pas fait le bon choix... ou ne se seront pas donnés les moyens de pouvoir rejoindre l'établissement dont ils rêvaient...

A terme, mise en concurrence des établissements entre eux, classements des plus performants pourraient devenir la règle... Ces logiques, nous les connaissons, nous les avons combattues lors de l'élaboration de la Loi Fillon.

► Pour aller vers plus de justices dans les politiques éducatives

Et l'unité du Service Public dans tout ça, et l'égalité des chances?

Chacun peut se rendre compte que derrière

des propositions qui paraissent ouvrir des espaces de liberté, c'est une fois de plus le risque de voir mis à mal l'idée même d'un grand service public de l'Éducation, ouvert à tous.

L'École telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ne nous convient pas. Elle subit tous les contre-coups des dysfonctionnements sociaux sans avoir les moyens de les corriger un tant soit peu. Raison de plus pour exiger les moyens d'assurer la réussite de tous nos élèves pour qu'ils deviennent des citoyens à part entière. Cela passe par une grande ambition pour la jeunesse de notre pays et cela doit faire partie du débat qui va avoir lieu à l'occasion des prochaines élections. ■

Eveline Mathonnière

Le sexisme à l'école? Vous y croyez?

Aborder cette question étonne encore...

Pourtant des éléments montrent qu'il est encore trop souvent présent dans le système scolaire:

- Les filles et les garçons n'ont pas les mêmes parcours scolaires; les orientations conduisent à des choix professionnels différents et contribuent à maintenir les inégalités du monde du travail.
- Les contenus scolaires sont construits encore souvent sur des stéréotypes de rôles sexués, et les femmes y sont sous représentées.
- Dans les classes, les enseignants ont plus de relations en général avec les garçons qu'avec les filles et surtout leurs attentes – et celles des familles – sont différentes tant sur le comportement que sur les compétences scolaires.

Et vous, êtes vous pédagogiquement neutre?

Faites le test (paru dans le FsC supplément d'octobre 2002), et tirez les conclusions...

• Pensez vous qu'une fille et un garçon ont des chances identiques à l'école?

- a) oui b) non c) peut-être
d) je ne sais pas e) bof...

• Trouvez-vous que les filles :

- a) se sous-estiment
b) se surestiment
c) ni l'un ni l'autre
d) sont l'avenir de l'homme

• Trouvez-vous que les garçons :

- a) se sous-estiment
b) se surestiment
c) ni l'un ni l'autre
d) sont l'avenir de l'homme

• Dans un exercice de grammaire, quelle(s) phrase(s) utiliseriez-vous le plus spontanément :

- a) papa a une belle voiture
b) maman a une belle voiture
c) papa fait des crêpes
d) maman fait des crêpes
e) papa et maman font des crêpes dans une voiture
f) maman et Papa font des crêpes dans une voiture

• La présence de stéréotypes sexistes est-il un élément important dans votre choix de manuels scolaires :

- a) non cela m'indiffère
b) oui absolument
c) je suis contre les manuels scolaires

• Deux filles se bagarrent dans la cour de récréation. Vous leur dites :

- a) "Houlala, ce n'est pas joli de se bagarrer pour des filles!"
b) "Ça ne va pas, non! Tu dois respecter le corps de l'autre"
c) "Arrêtez tout!"
d) vous appelez vos collègues, c'est la première fois que vous voyez ça

• Deux garçons se bagarrent dans la cour. Vous leur dites :

- a) "Houlala, ce n'est pas joli de se bagarrer pour des garçons"
b) "Ça ne va pas, non! Tu dois respecter le corps de l'autre!"
c) "Arrêtez tout!"
d) Vous appelez vos collègues, c'est la première fois que vous voyez ça.

• Les jeux des filles et des garçons sont différents dans la cour de récréation.

- a) oui
b) non
c) pas toujours
d) je ne sais pas, je ne surveille jamais la cour

• Si vous avez répondu oui, quelle explication vous paraît la plus plausible :

- a) c'est génétique
b) c'est l'éducation
c) c'est comme ça
d) c'est inscrit dans le règlement de l'école

Penser l'école de demain

Comment faire évoluer notre école? C'était l'objet de la 6e université d'automne du SNUipp, qui s'est déroulée du 24 au 26 octobre dernier à La Londe les Maures, dans le Var.

Outre des ateliers de réflexion sur l'école en général (le sexisme en milieu scolaire...), sur les disciplines scolaires (avec un accent mis sur l'EPS avec la présence de l'USEP et sur la littérature de jeunesse avec l'éditeur Rue du Monde), l'édition de cette année a été marquée par le débat actuel autour de la lecture, avec un atelier de Roland Goigoux, intitulé "Ne pas éluder nos désaccords sur l'enseignement de la lecture". Le chercheur, récemment écarté de la formation des IEN à Poitiers, a insisté sur la nécessité d'informer les parents d'élèves pour lever les malentendus. Il est revenu sur la genèse du décret du 26 mars 2006 modifiant les programmes de 2002. Décret qui fait force de loi, contrairement à la circulaire du ministre insistant sur la méthode syllabique, qui, rappelons le, n'a pas de pouvoir réglementaire.

► Lecture-écriture

Concernant les différentes méthodes de lecture actuellement utilisées, Roland Goigoux a expliqué que la grande différence entre elles tenait dans la planification des outils les plus utilisés en classe: quels phonèmes utilise-t-on, dans quel ordre, et à quel rythme les étudions-nous? Il a rappelé que la France manque d'études sur ce sujet. Mais les recherches anglophones en la matière préconisent toutes l'utilisation de la méthode phonémique, qui est celle développée dans les programmes de 2002. Roland Goigoux a également fait un bilan critique de la formation initiale en IUFM, qui ne présente pas la mémoire du métier, notamment l'insistance des années 1970 sur la compréhension des textes écrits, au détriment de l'étude du code qui, selon la croyance de l'époque, était quelque chose que tous les parents pouvaient enseigner à leurs enfants. Beaucoup d'enseignants se sont alors concentrés sur ce qui, à leur idée, était le plus difficile à faire, et même si la relation graphique-phonème était toujours enseignée, ce n'était pas cette partie de l'apprentissage de la lecture qui était mise en avant. Mais le chercheur a rappelé que, dans tous les cas, l'ac-

centuation sur une dimension de la lecture-écriture se fait forcément au détriment d'une autre.

► Mixité sociale

L'autre actualité de cette rentrée, la carte scolaire et la mixité sociale, a également été traitée par l'atelier présenté par Agnès Van Zanten et Jean-Yves Rochex, intitulé "Pour ne pas renoncer à la réussite de tous: d'autres orientations pour l'école primaire".

Jean-Yves Rochex est revenu sur les effets pervers de l'arrêt des redoublements en parallèle avec l'incapacité de traiter la difficulté scolaire: il se crée alors un décalage croissant entre la "carrière" de l'élève (son passage systématique dans les classes supérieures) et l'effectivité des de ses apprentissages. Ce processus d'éviction par le haut contribue à la perte

de sens de la présence à l'école pour l'élève et de la pédagogie pour l'enseignant.

Agnès Van Zanten, quant à elle, est revenue sur la construction de la ségrégation et le rôle des différents acteurs (parents, enseignants et politiques) dans le choix des collèges et lycées. Elle a exposé les stratégies scolaires des familles, certaines acceptant la mixité résidentielle. Les enseignants, quant à eux, créent de la concurrence entre les établissements en proposant des options différentes (langues rares...) afin de "faire la chasse aux bons élèves". Cependant, cette méthode a des effets pervers car les familles choisissent souvent l'option pour accéder à un établissement en particulier et non pas par réel intérêt pour cette option. Quant au rôle politique, il se voit essentiellement dans le choix d'implantation d'une école, mais la sectorisation est un tel enjeu politique et électoral que de nouveaux découpages sont rarement faits. La chercheuse a également présenté les effets de cette ségrégation en expliquant que les familles qui avaient choisi de rester dans les établissements "populaires" par choix militant s'impliquaient beaucoup dans la vie de l'établissement, notamment par le biais des associations de parents d'élèves. Mais cet investissement a également un effet pervers car ce sont ces familles qui ont un contact privilégié avec les enseignants, et donc l'établissement n'est en réalité viable que pour certains enfants. Agnès Van Zanten a également fait le bilan des diverses politiques de compensation dans les ZEP en rappelant que coexistent un grand nombre de politiques et de dispositifs

dont plus personne n'a la mémoire et qui provoquent une dispersion des moyens. Selon la chercheuse, une meilleure coordination de l'action éducative au niveau local est indispensable, à l'interne et entre établissements, pour une meilleure efficacité. Et, tout comme Roland Goigoux, elle insiste sur la nécessité de s'expliquer, pour rassurer et faire comprendre le fonctionnement de notre système scolaire.

► Loi sur le handicap

Enfin, l'atelier de Marie-Claude Courteix (IA-IPR chargée de mission académique à Créteil pour le handicap) sur la loi handicap du 11 février

2005 a permis de faire le point sur une troisième actualité de cette rentrée 2006.

La loi, dont le thème central est le statut de la personne handicapée, garantit l'accessibilité de l'école

Il n'est pas rare... d'entendre des bribes de conversations sur la poésie...

en faisant la part de ce qui renvoie à l'accessibilité aux savoirs (mission propre de l'enseignant), à la compensation du handicap (aides humaines et techniques) et à l'accompagnement par les services médico-sociaux. M-C Courteix a rappelé que le projet scolaire (PPS) est une composante du projet de vie de la personne.

Enfin, elle a précisé que, contrairement à la loi de 1975, en définissant le terme handicap, la nouvelle loi n'autorise plus son recours pour la recherche de réponses aux besoins des élèves en difficultés scolaires graves et durables.

La MDPH n'a donc pas vocation à apporter des réponses à ces enfants.

Dans ce domaine encore, les besoins d'information et d'explication se font sentir.

Les universités d'automne permettent ainsi de faire le point sur l'actualité de l'école, mais aussi de mener des réflexions personnelles ou collectives avec des collègues de toutes régions à la suite des différents ateliers proposés. Il n'est pas rare, en se promenant sous le soleil, entre deux terrasses, ou sur le chemin des salles de conférence d'entendre des bribes de conversations sur la poésie, la notation, les mathématiques à l'école maternelle ou encore l'enseignement de la grammaire, et d'y participer si l'envie nous en vient.

C'est certainement cette envie et ce besoin d'échanger qui réunit chaque année de plus en plus de collègues aux universités du SNUipp. ■

Voir la vérité en face !

Quand on commence un article sur l'Ecole Maternelle, on a l'impression de toujours redire la même chose... Pourtant à cette rentrée, la situation a encore évolué... Et il est temps de prendre en compte les mutations d'aujourd'hui... Avant qu'il ne soit trop tard...

Un fait tout d'abord marque le paysage : le recul de la scolarisation. Dans notre département ce n'est pas nouveau. L'offre de scolarisation pour les enfants de 2-3 ans s'est considérablement réduite en peu de temps. On est passé de 25,9 % à la rentrée 1990 à 12,4 % en sept. 99, pour arriver à un pourcentage qui oscille entre 8,5 et 10 % ces dernières années.

Mais au plan national, le taux de scolarisation des 2-3 ans, stable depuis des années aux alentours de 30 %, a chuté de 2,7 points... Tout comme le taux de scolarisation des 3 à 4 ans qui lui aussi connaît une variation à la baisse, certes minime mais révélateur (de 99,9 à 99,7 %).

Le refus de prendre en compte la réalité de la hausse démographique de ces dernières années, la volonté de nier la demande de scolarisation des familles, et surtout la recherche d'économies pour réduire le plus possible le "coût des Services Publics" ont forcément des conséquences néfastes. Et la maternelle n'étant pas obligatoire, elle subit de plein fouet les conséquences.

Pourtant le rôle de la maternelle, dès la petite section est important pour la prévention et la lutte contre les difficultés scolaires. Réduire l'offre de scolarisation c'est refuser à certains enfants l'accès facilité à la réussite.

► **L'Ecole maternelle est trop précieuse pour tous les enfants... pour qu'on accepte sa dilution.**

Ni jardin d'enfants, ni garderie, la Maternelle s'est forgée depuis sa création une identité,

faite de batailles d'opinion et de revendications défendues pied à pied, pour refuser d'être considérée comme un simple mode de garde parmi d'autres, pour exiger des conditions d'enseignement décents et compatibles avec le développement de jeunes enfants. Il n'est pas si loin le temps où les classes comptaient 40 enfants et plus, et la reconnaissance tacite des 30 par l'administration a été une longue et difficile bataille syndicale.

► **Et aujourd'hui où en est-on ?**

Du côté des effectifs, il n'y a pas eu d'avancées importantes pour les écoles depuis les années 85/90.

Quand, dans le même temps, les exigences répétées de "rentabilité" et "résultats quantifiables" risquent de nous entraîner vers des fonctionnements normatifs précipitant les apprentissages, refusant aux enfants, et notamment aux plus jeunes, ces temps de construction, de maturation, de régression essentiels pourtant à l'appropriation véritable de savoirs, à la construction harmonieuse de la personnalité et à une insertion socialisée réussie.

La réduction drastique de la part de la formation "maternelle" n'est pas étrangère à ces évolutions. La réduction de l'horaire de formation initiale théorique conduit à

Vous avez dit régression ?

peu (ou pas) traiter la globalité de l'évolution psychologique et physique et les mécanismes d'apprentissage propres aux enfants de 2 à 6 ans. Les modules "maternelle" ont été réduits. De plus de 60 heures il y a une vingtaine d'années, on aboutit à des formations d'une petite vingtaine d'heures... et l'insuffisante formation des formateurs eux-mêmes conduit souvent à privilégier l'observation de classes ou un survol des instructions officielles aux dépens d'une réflexion approfondie sur les besoins des jeunes enfants et les pratiques qui doivent être mises en œuvre pour construire les premiers apprentissages qui seront la bases du cursus ultérieur. Et les propositions de formation continue ne corrigent pas vraiment la tendance !

► **Se résigner ou se battre ? A chacun de faire son choix !**

"L'école maternelle a-t-elle perdu son âme ?" interrogeait un article dans le Monde de l'Education de juin dernier, dans un dossier intitulé "la maternelle en danger". Les dérives que nous dénonçons depuis plusieurs années – en étant souvent traités d'alarmistes d'ailleurs – apparaissent au grand jour. Les risques sont réels de voir l'Ecole Maternelle

telle que nous la concevons n'exister en fait que dans un "imaginaire collectif".

Devant ce défi, n'est-il pas temps de réaffirmer nos conceptions, nos exigences ? N'est-il pas temps de refuser les injonctions officielles pour relire attentivement l'ensemble des Instructions Officielles qui n'exigent pas ce productivisme forcené qu'on veut parfois nous voir pratiquer.

Et dans cette nouvelle campagne pour une école maternelle de qualité, ouverte à tous, ne doit-on pas reprendre nos actions pour l'abaissement des effectifs, pour des locaux et du matériel de qualité, nécessaires pour mettre en œuvre une pédagogie active, attentive à chaque enfant qui permet de prévenir les difficultés, et d'intervenir avant qu'elles ne se transforment en échec scolaire.

Ces batailles ne sont pas faciles à mener. Elles doivent être conduites en direction de l'opinion publique, des Elus locaux et de l'Education Nationale.

Le SNUIPP pour sa part, ne peut se résigner à voir le rôle de la Maternelle se réduire. Il sera aux côtés de tous ceux qui veulent continuer à pouvoir affirmer : "la Maternelle ? Une grande école !" ■

Eveline Mathonnière



L'Ecole maternelle, une école à part entière

- Pour apprendre à devenir élève
- Pour acquérir une autonomie nécessaire au cheminement scolaire
- Pour apprendre et travailler avec les autres

Le Snuipp revendique :

- aucune classe maternelle à plus de 25 et 20 en ZEP/REP (15 en PS)
- une politique volontariste de l'Etat et des collectivités locales de scolarisation des deux ans, à plein temps sur tout le territoire (locaux adaptés, 15 par section, encadrement qualifié et formé, ATSEM à temps plein, rythmes et horaires adaptés...)
- une place accrue de la maternelle dans la formation initiale continue ainsi que dans la formation des formateurs
- une reconnaissance de ses savoir-faire spécifiques
- l'intervention du RASED dès le cycle 1
- la prise en compte des moins de trois ans dans l'élaboration de la carte scolaire et le maintien de la grande section dans les effectifs de l'école maternelle.

Intégration des IUFM dans les universités, ça s'approche...

Le SNUipp a appris pendant les vacances de la Toussaint que l'IUFM de Versailles serait intégré à l'université de Cergy dès le 1^{er} janvier 2007.

Une intégration précipitée alors que la plupart des questions est loin d'être encore résolue. Les enjeux sont importants, tant du point de vue pédagogique que du point de vue de la représentation des personnels et de leur avenir. Le SNUipp n'est pas opposé à l'intégration des IUFM dans les universités, car elle pourrait permettre de renforcer la dimension universitaire de la formation initiale. L'apport de la recherche dans la formation des enseignants est une revendication de longue date du SNUipp, comme en témoigne l'université d'automne que le syndicat organise depuis maintenant 6 ans. Un rapprochement avec les universités pourrait également permettre d'améliorer les modules d'enseignement pré-

professionnels, qui préparent au métier d'enseignant. Il pourrait également permettre d'augmenter le nombre d'étudiants admis en PE1 pour préparer le concours. Cependant, beaucoup de problèmes restent à régler. Si l'IUFM de Versailles sera probablement intégré à l'université de Cergy en conservant son autonomie financière, il n'y a pas d'engagement du ministère que toutes les intégrations se feront sur ce mode, certains IUFM pouvant être considérés comme des UFR et à ce titre, leur budget sera versé à l'université, qui l'utilisera comme elle le souhaitera. Du point de vue des personnels, les enseignants du 1^{er} degré n'existent pour l'instant pas dans les statuts de l'université.

► Existera-t-il un nouveau statut ?

Quelles conséquences cela va-t-il avoir sur le recrutement et la formation des maîtres formateurs ? Va-t-il y avoir création d'un master "formation de formateurs", sera-t-il obligatoire ou la validation des acquis d'expérience suffira-t-il à l'accorder aux actuels formateurs qui

interviennent en IUFM ? Il n'existe pas de certitudes quant à l'avenir des écoles d'application, qui n'existent pas dans les universités. Les personnels IATOSS, eux, ont du souci à se faire pour leur devenir, surtout si leur poste existe déjà en doublon à l'université. En ce qui concerne la représentativité des personnels, le conseil d'administration (CA) et le conseil scientifique et pédagogique (CSP) sont amenés à disparaître, remplacés par un conseil d'école de l'IUFM. Sa composition n'est toujours pas définie, même si des propositions ont été élaborées en ce qui concerne l'IUFM de Versailles, avec l'intervention du SNUipp pour que le 1^{er} degré ait une place conséquente. Mais là encore, tout est à créer, sans aucun cadrage ministériel. Enfin, en ce qui concerne la formation elle-même, se pose la question de l'élaboration des plans de formation, qui doivent répondre au cahier des charges de la formation initiale en cours d'élaboration. **L'avenir des formations communes 1^{er} et 2nd degré est en jeu, ainsi que celui de la formation continue : va-t-elle être alimentée par les départements de recherche de l'université ?**

Le SNUipp demande un cadrage national de l'intégration des IUFM aux universités, qui pose l'autonomie financière des IUFM, qui définisse un cahier des charges de la formation initiale avec un fort cadrage horaire, et qui définisse un comité de suivi de l'intégration dans chaque académie, composé en partie des représentants du personnels, ainsi que des personnels de l'IUFM, des universités et le recteur. ■

Charlotte Bœuf



Une formation des maîtres professionnalisante et qualifiante

- Pour favoriser la réflexion et les échanges sur les pratiques professionnelles
- Pour mettre à la disposition des enseignants les principaux résultats de la recherche notamment sur la difficulté scolaire.
- Pour concevoir le métier d'enseignant comme celui de concepteur des pratiques et non simple exécutant

Le Snuipp revendique :

- que le rôle des formateurs du 1^{er} degré (Maîtres formateurs, conseillers pédagogiques) soit réaffirmé. La qualité de la formation passe par une amélioration et une augmentation des dispositifs de formation des formateurs.
- une augmentation du potentiel de remplacement (brigades) en rapport avec les besoins importants de la formation continue.

Dernière minute

Cahier des charges de la formation initiale : le Haut Conseil de l'Education rend son avis.

Le Haut Conseil de l'Education (HCE) a remis au ministre ses recommandations pour le cahier des charges de la formation initiale le 2 novembre dernier. Il propose de suivre des principes directeurs comme "la garantie d'une solide culture disciplinaire à tous les enseignants", le renforcement du lien théorie/pratique ou encore la nécessité "d'éclairer la diffusion des pratiques didactiques et pédagogiques par les résultats de la recherche", avec lesquels le SNUipp ne peut être qu'en accord. Il insiste également sur la nécessité "d'assurer une formation en lien avec le socle commun", qui pose davantage problème.

Le HCE propose également de mettre en

place un référentiel de dix compétences professionnelles des enseignants, qui serait le même de la toute petite section de maternelle jusqu'au lycée, et du débutant à l'enseignant chevronné. Cependant, le HCE recommande d'évacuer toute dimension didactique et professionnelle des concours de recrutement, jusqu'à la référence aux programmes de l'école.

Ces recommandations doivent permettre d'aider le ministre à élaborer le futur cahier des charges.

Le SNUipp a écrit au mois de septembre au président du HCE pour lui faire part de nos ambitions en matière de formation initiale. Il sera reçu au ministère le jeudi 9 novembre. Le ministre doit présenter son projet de cahier des charges de la formation initiale à la fin du mois de novembre, et recevra alors de nouveau les organisations syndicales.

Stages filés, du côté des PE2

Depuis le début de l'année scolaire, les PE2 sont en stage filé dans les écoles, que ce soit pour décharger les directeurs d'écoles de 4 classes, comme le prévoit le protocole sur la direction d'école signé par le SE-UNSA, ou dans notre département pour décharger les directeurs d'écoles de 5 à 9 classes, remplacer les enseignants à temps partiel à 75 % ou des enseignants ayant accepté de laisser leur classe pour monter un projet dans leur école.

Une enquête nationale menée par le SNUipp a cherché à savoir où en étaient les PE2 et les écoles deux mois après la rentrée. Les premiers éléments de synthèse montrent que les PE2 estiment dans leur grande majorité que le stage filé est utile à leur formation, car il permet de suivre une classe pendant toute une année. Cependant, ils regrettent massivement le manque de préparation à ce stage, d'avoir été envoyés sur le terrain sans formation préalable. Ils auraient souhaité que le stage filé démarre plus tard dans l'année. Dans l'ensemble, les relations avec le ou la titulaire de la classe et avec l'équipe pédagogique de l'école sont bonnes, même si beaucoup de PE2 mentionnent le manque de temps pour observer la classe sans la prendre en charge, ou pour se concerter avec le titulaire. L'observation de la classe, quand elle s'est faite, l'a été au bon vouloir des titulaires qui ont accepté de ne pas prendre leur décharge pendant ce temps. Les temps de trajets rapportés varient de 5 minutes à 3 heures par jour aller-retour, les trajets très longs restant tout de même minoritaires.

Dans notre département, 70 % des PE2 sont en maternelle, les autres étant répartis en élémentaire, cycle 2 et cycle 3. Du côté de l'IUFM, dans le 92, il n'était pas prévu au départ que les PE2 soient visités par les formateurs pendant le stage filé. Suite aux



interventions des maîtres formateurs et du SNUipp, ils seront visités deux fois dans l'année, ce stage n'étant pas sujet à validation. Dans le reste de la France, le suivi sur le terrain du stage filé est généralement plus important, allant de 3 à 8 visites dans l'année, par les maîtres formateurs, les PIUFM, voire des conseillers pédagogiques, et le stage filé entre généralement dans la validation de l'année. Les PE2 des Hauts de Seine dénoncent également la durée du stage de pratique accompagnée, réduite à 3 jours et demi, ce qui ne leur laisse pas le temps d'observation et de prise en main progressive de la classe dont ils ont besoin. Sur l'ensemble des enquêtes revenues nationalement, les PE2 regrettent que le stage de pratique accompagnée, lorsqu'il a lieu (au moins 2 départements l'ont supprimé), n'ait pas été organisé avant le début du stage filé.

Le mémoire professionnel, quant à lui, devra de fait être réalisé dans la classe de stage filé, car les PE2 n'ont plus de demi-journée libérée dans la semaine pour aller travailler dans une classe en fonction de leur projet. De fait, ils n'ont pas le choix du cycle ni même du niveau de classe, pas plus pour certains que le choix des matières, lorsque l'emploi du temps n'a pas pu être discuté avec le titulaire de la classe.

Bref, un bilan critique de la mise en place de ce stage, alors même que son principe est majoritairement salué par les PE2. Le SNUipp se fait la voix des stagiaires et des titulaires pour porter au ministère ce premier bilan. D'ailleurs, le ministère s'était engagé de son côté à faire un suivi régulier de la mise en place du stage filé, mais nous n'avons toujours eu aucun retour. ■

Charlotte Boeuf

A propos du protocole sur la direction d'école

Parole de Ministre

"Autre exemple d'une meilleure gestion, nous avons mis fin au printemps dernier à une grève administrative qui avait été déclenchée il y a six ou sept ans par les directeurs d'école.

Comment y sommes-nous parvenus ? Grâce à un bon protocole d'accord : ce sont désormais les élèves des IUFM qui assureront les journées de décharge, pour le plus grand avantage des élèves enseignants, qui auront ainsi un apprentissage pratique, et des directeurs d'école, qui auront une journée de décharge.

Nous optimisons ainsi le système sans un sou de dépense supplémentaire !"

Gilles De Robien
aun député UMP



Le Snuipp revendique pour la formation initiale:

- deux années de formation initiale, entières et rémunérées
- une première année d'exercice en alternance, à mi-temps sur le poste et à mi-temps en formation. Le caractère universitaire des IUFM doit être confirmé. Les relations avec les universités doivent permettre d'envisager une validation de la formation dispensée sous forme de crédits entrant dans le cursus Master.

Le syndrome du "c'était mieux avant"

Avez-vous déjà tapé "c'était mieux avant" sur un moteur de recherche? Si ce n'est le cas vous serez probablement surpris par le nombre de réponses: "c'était mieux avant l'OM et Saint-Étienne", "c'était mieux avant le féminisme", "c'était mieux avant les dessins animés", "c'était mieux avant..."



Alors pourquoi tant de sites consacrés à un passé qui serait tellement plus agréable que notre présent? À l'évidence, il y aurait un aspect universel dans cette envie de retour en arrière, dans ce désir de vouloir revivre des moments de notre enfance qui très souvent nous apparaît comme idyllique. Le "c'était mieux avant" serait donc un syndrome lié à la nostalgie de la jeunesse. A un moment ou à un autre, quelqu'en soit le sujet, tout le monde a dit au moins une fois "c'était mieux avant".

► Dès Platon

Et ce syndrome ne semble pas dater d'aujourd'hui. D'après vous qui a dit: "Le père redoute ses enfants. Le fils s'estime l'égal de son père et n'a pour ses parents ni respect, ni crainte. Ce qu'il veut c'est être libre. Le professeur a peur de ses élèves. Les élèves couvrent d'insultes le professeur." Non, il ne s'agit pas de la dernière déclaration au journal de 20 heures de notre ministre de l'intérieur, mais d'une citation bien plus ancienne attribuée à Platon. Toutes les époques semblent donc affectées par ce syndrome.

► Et l'école n'échappe pas à cette règle.

Qui n'a pas entendu le discours de nos aînés sur la valeur du bon vieux certificat d'études

que nos collégiens actuels seraient bien incapables d'obtenir. Selon une étude réalisée par la Sofres pour les éditions Nathan¹, 58 % des enseignants et 65 % des parents d'élèves estiment que l'école fonctionnait mieux il y a dix ans. De plus, 41 % des parents d'élèves et 34 % des enseignants pensent que l'école fonctionnait mieux il y a 50 ans, à l'instar de Jean-Paul Brighelli, auteur du livre "la fabrique des crétiens". Il avance l'idée que le système scolaire français était à son apogée dans les années cinquante. Un vent de nostalgie souffle donc. Et pourtant les déclarations récentes de nos ministres ont un air de redite car déjà en 1938, voila ce qu'écrivaient les collaborateurs de Jean Zay, Ministre de l'Education Nationale du Front Populaire: "On constate que la lecture courante n'est pas acquise à 10 ans par la moyenne des élèves. Dans les première et deuxième années du primaire supérieur (aujourd'hui 6^e et 5^e), nombre d'élèves n'ont pas la perception rapide et globale des mots et des phrases qui seule permet une lecture courante et intelligente". Quoi de plus facile pour les politiques que de surfer sur cette vague et de vouloir appliquer avec une logique implacable le principe: "Si c'était mieux avant, c'est donc que les méthodes étaient meilleures". Alors afin de remédier aux échecs du système éducatif, et permettre enfin la réussite de tous les élèves, appliquons les bonnes vieilles méthodes empruntées des valeurs du passé. Revenons à la leçon de morale, instaurons l'uniforme et la blouse, faisons redoubler à tour de bras, et surtout appliquons scrupuleusement la méthode syllabique pour apprendre à lire aux élèves. Voilà ce que notre ministre et certains de ces prédécesseurs nous proposent pour mettre fin à l'échec scolaire.

► Qu'en est-il exactement?

Le souvenir nostalgique "du roudoudou et des mistrals gagnants" évoqué dans une célèbre

chanson reflète-t-il une réalité? Ou cherche-t-on à nous faire croire une fois de plus qu'il a existé un âge d'or de l'éducation où tous les élèves étaient sages et respectueux de leurs professeurs, une époque où tous les enfants de France allaient à l'école en chantant et sortaient du système éducatif un diplôme en poche. Une époque où tout le monde savait lire, écrire et compter grâce à l'école de la République.

► Et pourtant il monte...

Plusieurs études universitaires, comme celle menée par C. Baudelot & R. Establet dans les années quatre-vingts, ont cherché à déterminer ce qu'il en était réellement. La plupart d'entre elles tendent à montrer que le niveau des élèves monte. A l'instar de ces études, les chiffres livrés par des enquêtes réalisées par des organismes officiels, ainsi que les données de l'Education Nationale, nous confirme que la population française est de plus en plus instruite.

Ces dernières années, les tests passés lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (public: hommes et femmes de nationalité française âgés de 17 à 19 ans) montrent que le pourcentage d'illettrés dans cette tranche d'âge de la population française se situe autour de 5 %.

Une Etude de l'INSEE² menée fin 2004 et dont les résultats ont été publiés en octobre 2005 montre que pour tous âges confondus 9 % des personnes ayant été scolarisées en France sont illettrées et que le pourcentage augmente en fonction de la tranche d'âge: il passe de 7 % pour les 18/29 ans à 22 % chez les 60/65 ans. Plus globalement, il en ressort que les 18/29 ans obtiennent de meilleurs résultats en lecture, en calcul et en compréhension orale que leurs aînés. Les conclusions de cette étude parlent d'elles mêmes.

Dans le document "L'état de l'école" n° 15

Le SNUipp réaffirme que :

La liberté pédagogique reste-t-elle celle du choix des méthodes pédagogiques, des démarches didactiques et du type de médiations. Ce principe a toujours été revendiqué comme garantie d'une indépendance de l'école face aux pressions partisans et celle du respect des règles de la laïcité. Mais c'est aussi un moyen pour l'enseignant de faire "respecter la spécificité et l'autonomie de sa pratique professionnelle" vis-à-vis de la hiérarchie administrative et des familles.

Et les "bonnes vieilles méthodes"!

d'octobre 2005 produit par la DEP (Ministère de l'Education Nationale) on peut y lire qu'en 1965 plus de 35 % des élèves sortaient du système éducatif sans qualification, c'est à dire sans même un CAP ou BEP. Le taux était de 30 % en 1970, de 15 % en 1980 et de 10 % en 1990. Actuellement il représente 6 %. Arrêtons donc de pointer ce chiffre comme la preuve de l'échec du système éducatif, puisqu'il n'a jamais été aussi bas. On trouve dans ce même ouvrage qu'en 1964, seulement 40 % des enfants âgés de trois ans et 70 % des enfants âgés de quatre ans allaient à l'école maternelle. Aujourd'hui, le taux de scolarisation est de 100 %. Et chacun connaît l'importance des acquis en maternelle, notamment pour les familles les plus défavorisées.

Enfin en 1980, 25 % des élèves d'une classe d'âge obtenaient le baccalauréat. En 2004 c'est plus de 60 %. Certains défenseurs de la thèse du "niveau baisse" vont avancer l'argument que les élèves d'antan étaient plus performants et que le diplôme avait à cette époque une plus grande valeur car plus difficile à obtenir.

A cela il faut répondre qu'en aucun cas il est possible de comparer les quelques 500 000 lycéens qui chaque année ont leur baccalauréat aux quelques milliers qui obtenaient ce même diplôme au début du ^{xx}e siècle. Si par exemple en 1920, 5 000 lycéens devenaient bacheliers, il faudrait alors les comparer avec les 5 000 meilleurs lycéens ayant obtenu leur baccalauréat en 2006.

Lorsque l'on oppose propos démagogiques et statistiques sociologiques, les conclusions sont bien sûr totalement différentes. Ainsi, si notre système éducatif n'est pas parfait et que de vraies réformes accompagnées des moyens nécessaires pourraient l'améliorer, il est beaucoup plus performant qu'autrefois, contrairement à ce que certains médias et politiques voudraient bien nous faire croire.

Non ce n'était pas mieux avant, c'était tout simplement différent. On pourrait aborder une prochaine fois un autre syndrome, celui du "c'est mieux ailleurs".

Tout le monde le sait, c'est toujours meilleur chez les autres et l'herbe y est plus tendre. ■

Pascal Houdu

1. Sondage réalisé par téléphone du 20 au 27 septembre auprès d'un échantillon national représentatif de 750 enseignants de maternelles, écoles élémentaires, collèges et lycées publics et privés et de 750 parents d'élèves de la maternelle à la terminale.

2. Un ensemble d'exercices portant sur la lecture, le calcul et la compréhension orale, fondés sur des supports de la vie quotidienne, a été proposé à plus de 10 000 personnes de 18 à 65 ans, résidant en France métropolitaine. L'enseignement public ou privé selon la méthode des quotas.

Les pamphlets contre l'école, en reprenant les discours du café du commerce : *baisse de niveau, déclin de l'autorité, inculture des nouveaux maîtres*, ont toujours eu bonne presse dans l'opinion. Pourtant le discours manque de rigueur et l'on est plus souvent proche de la flatterie que de la démonstration. Le but recherché n'étant pas de proposer une quelconque réflexion pédagogique (le mot est banni) mais de dénoncer, d'accuser des pires maux l'école et ses acteurs.

Une seule solution est avancée, un retour aux anciennes méthodes, aux anciens principes, faisant fi de toute évolution de la société. Ce discours simpliste, même quand il fait l'objet d'un livre, cache une analyse bien différente de notre école dont le but est la formation du citoyen, une école de la réussite pour tous. Il prône au contraire une école d'élites où la réussite se jugerait au mérite ou vice versa. Et la méthode est toujours la même, dénonciations haïeuses et violence des propos.

Le livre de Brighelli : la fabrique du crétin, qui prône le retour "aux bonnes vieilles méthodes" avec un argumentaire idéologique : sens de l'effort, austérité des apprentissages ne pourrait s'adresser au pire qu'à des élèves de milieux favorisés car ceux-là trouveraient en dehors de l'école la transmission d'autres connaissances. Mais pour les autres ce ne seront que de pauvres méthodes pour les enfants de pauvres qui devront se contenter, se satisfaire de l'apprentissage à 14 ans et d'emplois sous qualifiés. Et surtout sans la possibilité de contester l'ordre établi. Car toutes les recherches l'attestent, ce sont massivement les enfants de milieux défavorisés qui sont en échec scolaire.

Ce brûlot a pourtant reçu un soutien médiatique qu'on aurait aimé voir pour d'autres livres un peu plus constructifs. Un bien triste exemple de contre vérité annonçant des pourcentages fantaisistes de 30 % voire 40 % d'enfants ne maîtrisant pas la lecture au collège. L'anathème est lancé peu importe la vérification. Calomnier, calomnier il en restera toujours quelque chose.

La vérité est tout autre : ce sont 15 % d'élèves en difficulté qui arrivent au collège. Certes ce chiffre est encore beaucoup trop important voire intolérable. Mais ces élèves peuvent continuer leurs apprentissages, les reprendre dans des structures adaptées (que nous jugeons trop insuffisantes). Tel n'était pas le cas pour 70 % des élèves qui dans les an-

nées 1950 sortaient de l'école élémentaire sans entrer au secondaire.

On aurait pu ne pas accorder d'importance à cette nouvelle diatribe, cette déferlante haïeuse, si tant est qu'elle a été reprise par Fillon ancien ministre et par Gilles de Robien ministre de l'éducation Nationale. Avec le soutien sans faille des grands médias : Couverture des hebdomadaires, reportages aux journaux télévisés sans qu'il n'y ait jamais de véritable droit de réponse, les vieilles méthodes avaient fait leurs preuves un point c'est tout.

Septembre 2004 François Fillon annonce sans détour : "Sur la maîtrise du Français en sixième... le retour des exercices traditionnels qui ont fait la preuve de leur efficacité." Certes mais laquelle ?

"c'était
mieux
avant"

Gilles de Robien au Figaro "le calcul mental, détrôné par la calculette, doit être mis en valeur". Le calcul mental avait disparu des écoles. Combien de nos collègues auraient pu apporter un démenti à de telles annonces ?

Et pour clore le lobbying, cette rentrée désastreuse, avec les déclarations tonitruantes d'un ministre bien peu éclairé sur les méthodes de lecture. Il fallait le retour à la syllabique, la globale devait être (si tant est qu'elle ait été employée) abandonnée. Des chercheurs auraient validé les orientations ministérielles. Seulement ces mêmes chercheurs se désolidarisent... Tant de bruit pour rien ! Pourtant le mal est fait. Il faudra de nouveau réhabiliter le professionnalisme des collègues, de la recherche. Les bonnes vieilles méthodes ne sont nullement destinées à résoudre tel ou tel problème d'apprentissage éducatif mais à flatter le populisme et peut-être l'électeur de demain. Et peu importe les élèves en difficulté scolaire, peu importe les enseignants mobilisés pour la réussite de tous les élèves. Pitoyable !

A ces propos, nous opposons le professionnalisme, la recherche, le travail en équipe. Nous voulons transformer l'école. L'école d'hier n'a pas d'avenir. Et c'est d'un projet politique dont l'école du ^{xxi}e siècle a besoin. C'est à quoi, avec d'autres, s'attache le SNUipp. Plutôt que de ressasser du "c'était mieux avant" en regrettant un âge d'or de l'école qui n'a jamais existé. ■

Patrick Rabineau

Toc ! toc ! toc ! Qui c'est ?

La précarité !

Dès l'annonce d'une baisse du chômage, on entend les médias relayer cet exploit avec insistance, aussitôt salué par un président ravi et un premier ministre triomphant. Faut dire qu'en retombant sous la barre des 9 %, la France retrouve une situation qu'elle connaissait en 2002...

► Mais la comparaison s'arrête là.

A cette époque, ce résultat était atteint au terme de cinq années de création d'emplois (2 millions d'emplois nouveaux, 900 000 chômeurs en moins), soutenue par une croissance forte.

Rien de tout cela aujourd'hui, avec une croissance faible si "l'emploi" redémarre c'est essentiellement dû à des facteurs démographiques : départs en retraite importants (papy boom), politique favorisant toujours les départs anticipés et des facteurs répressifs ; (toiletage draconien des listes de l'ANPE) ; mais aussi et surtout d'un retournement complet de la politique gouvernementale. Après avoir fait disparaître tous les dispositifs de la politique de l'emploi pourtant déjà précaires... (emplois-jeunes, contrat emploi solidarité) le gouvernement recourt massivement aux "emplois aidés". Rien qu'au Ministère de l'éducation Nationale, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation c'est 45 000 EVS (en fait 20 000 voir SNU92 n° 179) qui ont été recrutés pour aider les écoles dans leurs tâches quotidiennes, suivie par une nouvelle dotation de 50 000 EVS promise par le Ministre dans le cadre des discussions autour de la direction d'école. Les nouveaux recrutés assureront des tâches d'aide à la direction et au fonctionnement des écoles et ils pourront le cas échéant être utilisés dans le cadre des PPRE. Avec un contrat de droit privé de 20 heures par semaine pour les CAE (contrat d'aide à l'emploi) payés 574 euros net par mois et de 26 heures pour les CAV (contrat Avenir) payés 747 euros net et la certitude qu'en fin de contrat (10 ou 24 mois) de revenir à la case chômage sans passer par celle de l'indemnisation. Le Monopoly de la précarité et de la flexibilité s'installe dans nos

écoles. Au lendemain d'une victoire historique contre la précarisation de la jeunesse avec le CPE, et alors que le CNE continue son petit bonhomme de chemin, le gouvernement à l'aide des emplois aidés revient à la charge. Si ces "emplois" contribuent efficacement à faire baisser le chiffre du chômage, ils entretiennent un climat favorable à la paupérisation des emplois et freinent la revendication salariale. Des "emplois" mal payés, limités dans le temps, pour la plupart à temps partiel qui ne se terminent ni par une qualification ou une validation d'expérience et qui sont exonérés de charges sociales permettent certes de les rendre "attractifs" mais évitent de créer des emplois nouveaux. Il ne faut pas désespérer Bercy et le MEDEF qui sans complexe propose de réviser le code du travail... "La santé, l'amour sont précaires pourquoi pas le travail?" s'interroge gravement M^{me} Parisot, présidente du MEDEF qui, fine mouche, a compris que ces "emplois" génèrent la division entre les salariés.

Qu'il est tentant, au nom de la lutte contre la précarité et l'exclusion de refuser ces emplois !

Mais peut-on oublier que derrière ces trois lettres EVS, il y a des femmes et des hommes qui retrouvent, le temps d'un contrat, la dignité d'avoir un emploi ? Va-t-on accepter, sans broncher, le principe de Mathieu ? *Aux pauvres on retire le peu qu'ils ont.*

Bien sûr que non ! C'est l'essence même du syndicalisme que d'informer, de défendre, et de regrouper tous ceux qui souffrent pour agir collectivement.

AGIR, oui mais avec **détermination**, car ces "emplois" quand ils n'ont pas été imposés, ont été demandés par nos collègues. Preuve, mais en fallait-il une, qu'à tous les niveaux dans nos écoles les tâches d'enseignement, de direction s'alourdissent. Il y a de la place dans nos écoles pour de véritables emplois. Avec **lucidité**, car accepter de confier aux EVS des tâches d'aide à la scolarisation des enfants handicapés et parfois de les inclure dans les PPRE, n'est-ce point accepter de déléguer une partie de nos missions ? Faire la preuve que l'enseignement spécialisé coûte cher alors que...

Avec **espoir**, celui de réunir des forces aussi disparates que chômeurs, salariés et précaires pour obtenir que l'emploi en France puisse se faire avec de vrais emplois sécurisés par une politique salariale négociée qui stoppe l'appauvrissement, observé depuis 10 ans, de l'ensemble des salariés.

Aujourd'hui, on en est loin ! Quoique... ■

L'apprentissage junior.

Un bel exemple d'exclusion à l'intérieur même des murs de écoles.

"Le service public d'Education contribue à l'Egalité des chances" loi du 11 février 2005.

Le droit à l'Education est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Tout ce discours ne s'oppose-t-il pas à l'apprentissage junior qui au contraire propose au jeune de 14 ans d'apprendre un métier. Cette formation d'apprentis juniors, même si elle s'organise en alternance lycée professionnel/entreprise, est l'illustration de la démagogie de nos gouvernants. Sur tous les dossiers, c'est la même litanie qui revient : **"si le jeune n'est pas capable d'apprendre, il vaut mieux qu'il travaille"**

Les jeunes concernés au premier chef par ce dispositif sont le plus souvent en difficulté scolaire et cette réponse n'a pour but que de les exclure de l'école.

Comment aider ces adolescents en échec scolaire à réussir, à se construire et à devenir citoyen ?

Dans ce cas, c'est vraiment l'âge qui pose question, 14 ans : peut-on réellement à cet âge en connaissance de cause demander à suivre une formation alternée en vue d'une qualification professionnelle ? Quelles connaissances de l'entreprise ont ces jeunes, comment auront-ils les moyens de se défendre et d'évoluer dans leur milieu professionnel sans une formation de base conséquente ?

Il n'est pas question de remettre en cause l'apprentissage qui peut lorsqu'il est bien mené, bien encadré et réellement choisi offrir une solution pour de nombreux jeunes. Mais ce dispositif revient à considérer l'apprentissage comme un pis-aller et pas comme l'expression d'un véritable choix professionnel. ■

E. Racofier

Le Snuipp revendiqué :

la création aux côtés des enseignants des emplois publics pour répondre à ces besoins et mettre fin à la multiplication des emplois précaires. Cela passe par la création d'un nouveau statut de la fonction publique, et un vaste recrutement de personnels.

Laïcité un siècle de ruptures...

*Joyau des joyaux
des joyaux de la République
pour Laurent, aussitôt
approuvé par Dominique
et Ségolène.
Intouchable affirme Jacques.
Obsolète et inadaptée pour
Nicolas qui en réclame
une réécriture.*

Et voici, après plus d'un siècle d'existence qu'une des lois essentielles de la République, celle de la **séparation des églises et de l'état du 9 décembre 1905**, redevient l'objet de débats. Et pourtant, n'en déplaise à Nicolas, s'il y a une loi qui a fait l'objet de ruptures, c'est bien celle-ci. Si l'église catholique s'accommoda de cet état de fait, elle chercha et cherche toujours à tenter et obtenir des assouplissements sur certains points.

● Dès le fin de la première guerre mondiale, avec le retour de l'Alsace Lorraine qui vivait sous le régime concordataire de 1801 et où les quatre cultes : catholique, luthérien, juif et calviniste étaient subventionnés et intervenaient dans les écoles par le biais de cours de religion intégrés dans le cursus scolaire, se posa le problème de l'application de la loi dans ces régions.

● Le cartel des Gauches (juin 1924 - avril 1925) proposa un projet de loi visant à appliquer la loi de 1905... Ce qui provoqua une rupture des relations diplomatiques avec la Vatican et de violentes manifestations dans les régions libérées. Le projet de loi fut retiré. Le système concordataire fut maintenu et continue d'être appliqué: curés, rabbins, pasteurs sont des fonctionnaires.

● Depuis la **loi Goblet de 1886** qui définissait le principe selon lequel : les fonds publics devaient être exclusivement consacrés aux établissements publics et que les écoles privées, confessionnelles ou non, ne pouvaient en bénéficier, le combat (la guerre pour certains) fut rude sur ce qu'il convient d'appeler la question scolaire. La loi du 21 octobre 1940, votée sous le gouvernement de Vichy réintroduisit l'enseignement religieux dans les écoles publiques. bien qu'elle fut mal appliquée, l'état français créa, le 2 novembre 1941, une caisse de financement des écoles privées catholiques. Ces dispositions furent

abrogées à la Libération. Mais la IV^e République, très liée à l'épiscopat, fit voter des lois favorables aux écoles privées confessionnelles.

● Le **25 septembre 1951**, la loi **Marie** permet d'attribuer des bourses indifféremment à des élèves venant du public ou du privé. Trois jours plus tard, la loi **Barangé**, créa une allocation d'enseignement versée directement aux associations des parents d'élèves des établissements privés. Le coup le plus rude porté à la laïcité scolaire viendra de la V^e République.

La loi **Debré**, du 31 décembre 1959, permit aux écoles privées de recevoir des crédits publics.

● En **1981**, Savary proposa de créer un grand service public d'éducation, unifié et laïque, intégrant toutes les écoles qui recevaient de fonds publics, tout en reconnaissant aux écoles privées un "projet d'établissement" préservant l'enseignement religieux. Insupportable pour l'épiscopat qui organise le 24 juin 1984 une manifestation appuyés par les partis de droite qui contraignit Savary à retirer son projet et à démissionner.

● Le **25 janvier 1985**, Jean-Pierre Chevènement fait voter une loi limitant les crédits à l'école privée et décentralise leur subventionnement. Le 13 mai 1992, Jack Lang avec le chanoine Max Cloupet, négocie sur les frais de fonctionnement des écoles privées et sur la parité de leur personnel avec ceux de l'éducation nationale. En janvier 1994, le gouvernement Balladur décide à la husarde la révision de la loi Falloux, en laissant aux collectivités locales la possibilité d'accorder des subventions aux établissements privés supérieures au "un dixième" permis par la loi Falloux. Le 16 janvier une grande manifestation y mettra un terme.

● L'article 89 de la loi du 13 août 2004 prévoit que désormais en cas de désaccord entre communes, le préfet est en droit d'intervenir pour réclamer le versement des dépenses de fonctionnement par une commune dont certains enfants fréquentent une école privée d'une autre commune. Jusqu'alors, il ne pouvait y avoir de compensation financière que s'il y avait accord ou arrangement entre les communes. La circulaire d'application du 2 décembre précise, de plus, que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public". Il y a là de quoi se faire étrangler de rage tout défenseur

de l'Ecole Publique Laïque, enseignants, parents... Mais, la colère est aussi présente chez bon nombre de maires de petites communes rurales très souvent, qui voit leur budget fortement grevé par cette nouvelle dépense pouvant représenter jusqu'à 1/3 de leur budget de fonctionnement (cf. *Fenêtres sur Cours* n° 290). Un recours devant le Conseil d'Etat a d'ailleurs été présenté. En attendant la réponse de celui-ci, un accord a été signé entre le Ministère de l'Intérieur, l'Association des Maires de France et l'Enseignement catholique. Celui-ci prévoit que le financement des écoles privées hors commune soit le même que celles des écoles publiques extérieures.

Si ce volet financier est scandaleux, il n'est malheureusement qu'un symptôme de l'orientation du gouvernement et particulièrement de notre ministre de l'Education Nationale qui a beaucoup de mal à cacher son attachement pour ne pas dire sa propension à promouvoir l'école privée. Gilles de Robien avait, rappelons-le, déclaré à la rentrée 2005 que "l'école privée, c'est l'école de la République" !

Comme on peut le constater, la laïcité n'est pas un long fleuve tranquille, mais un torrent que certains verraient bien s'absorber dans l'éponge du communautarisme. N'oubliez pas Laurent, François, Ségolène, Arlette, Dominique, Nicolas, Jacques, Marie-George, Olivier, José et les autres... que pendant plus d'un siècle, la laïcité a permis de garantir la liberté de conscience dans l'égalité des droits de chacun afin que notre République préserve sa fraternité.

Liberté, égalité, fraternité cela ne vous rappelle rien ? ■

Y. Briand et J. Lizé



Le SNUipp rappelle

la nécessité de mettre fin au dualisme scolaire par l'unification du système d'enseignement dans notre pays au sein du service public et laïque renoué pour lequel seraient réservés exclusivement des fonds publics. Le principe de laïcité doit tout aussi bien s'appliquer "aux religions qu'aux intrusions publicitaires".

L'éducation: un droit

Dans un climat de plus en plus obscurantiste, il nous appartient de rappeler et défendre les valeurs humanistes auxquelles nous croyons.

Si un "devoir de réserve" concerne les fonctionnaires d'autorité, il n'existe aucune règle administrative qui nous empêche, en dehors de notre temps de service, d'exprimer nos positions ni de prendre part à des actions citoyennes. En tant qu'enseignants, nous sommes en première ligne pour revendiquer et mettre en œuvre le droit à l'éducation.

Qu'on se réfère à des textes internationaux (1), européens (2) ou nationaux (3), à chaque niveau est affirmé le droit de tout enfant à l'instruction et à la scolarisation. La circulaire du MEN n° 2002-063 du 20 mars 2002 précise qu'"il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France. [...] En conséquence, l'inscription, dans un établissement scolaire, d'un élève de nationalité étrangère, quel que soit son âge, ne peut être subordonné à la présentation d'un titre de séjour". Un enfant, quelle que soit son origine, n'est jamais en situation irrégulière, il ne peut faire l'objet d'aucune mesure de reconduite à la frontière. Il a sa place à l'école et nous devons nous assurer qu'il puisse poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions. Peut-on concevoir qu'il soit dans l'intérêt de l'enfant d'expulser

sa famille? Si le fonctionnement d'une société démocratique repose sur le respect des lois, il est aussi du devoir des citoyens d'interférer lorsque une loi bafoue les principes fondamentaux du Droit.

C'est pourquoi, dans les Hauts-de-Seine comme dans toute la France, des parents, des enseignants, des membres des milieux syndicaux et associatifs, des élus, s'organisent pour soutenir, protéger et accompagner les familles ou jeunes sans papiers. Les collectifs et les permanences se multiplient. Dans les lycées, les élèves eux-mêmes participent avec beaucoup de maturité à la défense de leurs camarades. Affichages des coordonnées des permanences RESF, pétitions, lettres, rassemblements et manifestations, organisation de parrainages républicains, motions des Conseils d'Administration et des Conseils d'École, campagnes de "harcèlement" des préfectures, commissariats ou centres de rétention par le biais du fax et du téléphone en cas de menace de reconduite à la frontière, sont autant d'actions qui ajoutées les unes aux autres donnent une chance de faire pencher la balance du bon côté. La solidarité de l'école et du quartier, la médiatisation avec l'accord des personnes concernées, ont souvent permis d'empêcher des expulsions ou de libérer des personnes interpellées.

Si dans notre département nous ne connaissons pas encore de cas d'interpellation d'enfant par la police au sein d'une école, il est important d'être préparé à une telle situation et de réagir collectivement face aux tentatives d'intimidation. La responsabilité ne doit pas reposer sur une seule personne, mais sur l'ensemble de la communauté éducative prête à

s'impliquer. La circulaire du MEN 96-156 du 29 mai 1996 régit l'intrusion de personnes non autorisées dans les établissements. Elle indique que: "C'est au responsable (directeur, directrice) qu'il revient d'apprécier si elles doivent y être introduites (...). Un traitement particulier doit toutefois être réservé aux personnes qui sont amenées à pénétrer dans l'établissement pour exécution de la mission de service public dont elles sont investies. Il peut s'agir, notamment, d'autorité de police agissant dans le cadre d'une enquête préliminaire." Hors, des policiers venant chercher un enfant n'agiraient dans le cadre ni d'une enquête, ni d'un flagrant délit. Directeur et enseignants devraient donc opposer fermement aux policiers les règles applicables en matière civile: ils ne peuvent remettre un enfant qu'aux titulaires de l'autorité parentale (ou avec l'accord écrit de ces derniers, donné dans des conditions loyales, pas sous la pression d'une garde à vue ou une mesure de rétention) ou encore à la suite d'une décision judiciaire sur commission rogatoire ou ordonnance du juge des enfants.

Dans toute situation d'urgence (arrestation de parents ou tentative de saisie d'enfant), il faut diffuser aussi largement que possible l'information auprès des parents d'élèves et contacter le réseau local pour entamer rapidement les actions de soutien. ■

Anne Guignon

(1) Convention internationale relative aux droits de l'enfant, New York, 26 janvier 1990

(2) Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, protocole additionnel n° 1, art.2 et art.14

(3) Constitution de 1946, de 1958; code de l'EN art. L 113-1; circulaire du MEN du 6 juin 1991

Les permanences du 92

Boulogne	RESF Maisons des syndicats 245 av J. Jaures 4e étage - 06 63 85 06 50 vendredi 14h à 18h CSP92 16 rue Heinrich. Foyer AFTAM 27-29 rue Nationale - 06 61 85 80 29 mardi et jeudi de 12h à 15h	Boulogne
Bagneux	Salle Cosson 3 rue Gabriel Cosson - 06 66 88 84 99 1er et 3e mardi du mois	Bagneux
Châtenay-Malabry	RESF 9 rue Albert Thomas - numéro provisoire - 06 75 60 92 44 2e et 4e lundi du mois de 17h30 à 19h30.	Châtenay-Malabry
Clichy	RESF Ecole Jules Ferry A - 7 rue Dagobert - 06 13 84 12 31 vendredi de 9h à 12h (permanence téléphonique)	Clichy
Colombes	ASTI 32, bd des Oiseaux - 01 47 85 87 52 - RESF 06 61 57 84 76 samedi de 14h à 16h/ mercredi de 10h à 12h/ mardi et jeudi de 15h à 18h	Colombes
Fontenay aux Roses	RESF 92 sud Maison de l'économie sociale, salle D. Maya, 23 avenue Lombart - 06 12 17 63 81 mercredi de 17h30 à 18h30	Fontenay aux Roses
Gennevilliers	ATMF 6, rue Henri Barbusse - 01 47 91 32 22 Collectif de soutien aux sans papiers Asnières/Gennevilliers hall de l'espace des Grésillons mardi de 17h30 à 19h	Gennevilliers
Issy-les-Moulineaux	ASTI 14-16 rue Paul Bert - 01 41 90 90 31 sur RDV	Issy-les-Moulineaux
Nanterre	RESF92nord 3bis rue Waldeck-Rochet - 06 50 79 70 26 mardi de 17h à 19h	Nanterre
Sevres	ASTI 10 rue Caves - 06 63 37 10 31 Samedi de 10h à 12h	Sevres

10 ans après l'expulsion de l'église Saint Bernard, la chasse aux sans-papier continue...

► Durcissement des critères de régularisation

Alors que depuis des années les lois racistes se succèdent (Debré, Chevènement, Sarkozy 1), le ministre de l'intérieur, estimant sans doute que les quotas de reconduites à la frontière n'étaient pas suffisants, a fait voter le fameux CESEDA (code d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile).

Cette loi, votée cet été, rend à présent la régularisation quasi-impossible par le durcissement des critères. Ainsi, le regroupement familial est mis sous condition de revenu, de surface habitable et le temps de résidence en France est allongé, passant de 12 à 18 mois. De plus, la régularisation automatique au bout de 10 ans est supprimée et laissée à la seule appréciation des préfectures.

► Des salariés corvéables

Cet été donc, Sarkozy nous parlait d'immigration choisie: garder les bons immigrés et rendre la vie des autres encore plus difficile. Mais sa prétendue théorie ne peut faire illusion: l'immigration choisie n'est qu'une cruelle métaphore permettant aux patrons d'avoir accès à une main d'œuvre bon marché et surtout docile car la plus précaire. Ainsi quand une partie n'aura comme unique droit qu'un aller simple en charter, l'autre rentrera dans le cadre de certains articles de la loi prévoyant la reprise possible d'une im-

migration sur la base de "grandes difficultés de recrutement" dans certains secteurs d'activités.

L'immigration continuera donc, mais si elle satisfait les patrons.

Enfin, l'instabilité de statut (un contrat de travail = un permis de séjour) rend plus que difficile toute velléité de contestation voire de revendication.

► Et maintenant... les enfants.

Au mois de juillet, Sarkozy déclare qu'il régularisera 750 familles au maximum.

Au delà de l'indignation suscitée, c'est un véritable mouvement de soutien qui va se construire regroupant des syndicalistes, des profs, des parents d'élèves, des élèves.

En effet, d'emblée la perspective de "chaises vides" à la rentrée parce que des enfants auraient été expulsés manu militari pendant l'été va entraîner une émotion telle qu'elle sera à la base de la multiplication et du renforcement des Réseaux éducation sans frontières (RESF).

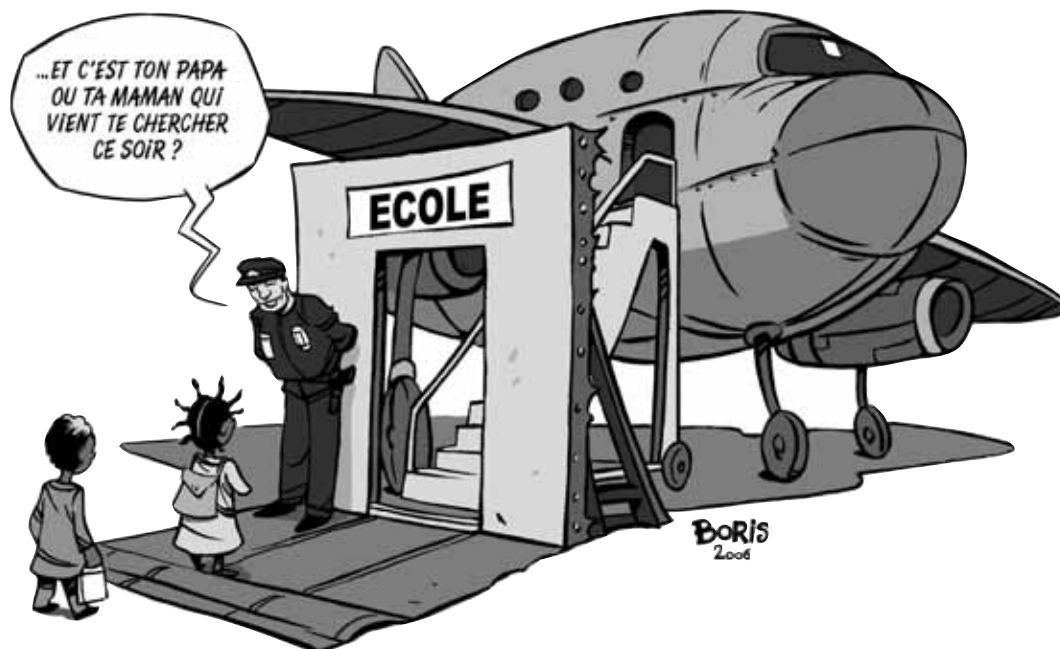
Aujourd'hui, sur les 30 000 familles ayant déposé un dossier, 6 924 personnes précisément ont été régularisées dans des conditions souvent arbitraires où parfois deux dossiers identiques recevaient un traitement opposé selon la limite des quotas imposés aux préfectures. L'expulsion de Cachan a braqué l'actualité sur le sort des sans papiers pendant quelques jours.

Après deux mois de rentrée, le ministère de l'intérieur focalise son attention sur les jeunes majeurs. La police était intervenue en septembre dans un établissement d'Aubervilliers, pendant les vacances de la Toussaint, c'est carrément à l'hôpital qu'elle va chercher une mère de famille. Dans notre département, une jeune lycéenne de Colombes, Suzilène, a passé plus de 10 jours en centre de rétention avant d'être expulsée.

Chaque jour, partout en France, des lycéens reçoivent des APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière), chaque jour depuis des années des sans papiers vivent dans la peur de l'expulsion, dans la précarité de logement, de travail non déclaré, d'instabilité.

Il faut organiser la résistance, au niveau local en militant dans les RESF, avec les comités de sans papiers, en manifestant devant la préfecture de Nanterre le 22 novembre, en se mettant en grève contre les expulsions comme les lycéens et profs du lycée Valmy à Colombes l'ont fait pour Suzilène, au niveau national, dans notre secteur, en organisant une journée de grève pour obtenir le retrait de la loi Sarkozy, la libération de tous les sans papiers détenus en centre de rétention, l'arrêt des expulsions et la régularisation de tous les sans papiers! ■

Magalie Debisschop et Armelle Pertus



SERVICE APRÈS VENTE DU SYNDICAT ?

Certains collègues, quand ils s'adressent à nous, demandent le service des retraites, celui du mouvement... et doivent penser que nous gérons à la place de l'administration, ce qui nous vaut parfois des remontrances !

Que les choses soient claires, nous ne nous substituons pas à l'administration, nous sommes là pour assurer la transparence et faire avancer les dossiers.

C'est sans doute pourquoi le syndicat apparaît comme un prestataire de service ce qui est vrai par certains côtés : le travail de la délégation du personnel, la gestion des réponses des collègues (courrier, téléphone, Internet).

Mais le syndicat, c'est aussi un certain nombre de valeurs :

- la solidarité entre les enseignants.
- la défense des intérêts moraux et matériels du corps enseignant.
- l'exigence d'une réelle formation.
- l'amélioration des conditions de travail.
- la défense de l'école publique laïque.
- la défense de l'égalité des droits.
- la défense de la dignité et la liberté de l'homme comme citoyen et comme travailleur.
- la construction d'une société plus juste, plus équitable.

Si vous partagez ses valeurs, n'hésitez pas, syndiquez-vous !

J-P Devaux

SYNDIQUEZ-VOUS

Bulletin d'adhésion

(à retourner au SNU-Ipp 92 - 3, bis W. Rochet - 92000 Nanterre)

Nom (M/Mme/Melle)

Nom patronymique Date de naissance

Prénoms

Adresse personnelle

N° de téléphone

Etablissement d'exercice

Commune

Situation administrative

Echelon Montant de la cotisation :

Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SNU - Ipp 92

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Liberté afin de pouvoir continuer à vous informer rapidement et efficacement avec le Minitel 3615 ACADY 2 :

Je me syndique au SNU- Ipp 92/FSU, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNU- Ipp 92 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

J'accepte de fournir au SNU- Ipp 92 les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6. 01. 78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNU- Ipp 92.

Date

Signature

MODE DE RÉGLEMENT

Chèque

Prélèvement automatique

N.B. Si vous choisissez le mode de règlement par prélèvement, ne pas oublier de compléter les coupons ci-après accompagnés d'un relevé d'identité bancaire ou postale

Rendez-vous sur le site
92.snuipp.fr
pour télécharger un
bulletin d'adhésion avec
prélèvement automatique.

VOTRE COTISATION 2006/2007

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS	93,50	97,50	99,50	101,50	104,50	106,50	108,50	114,50	120,50	127,50	140,50
PE	95,50	102,50	107,50	113,50	119,50	127,50	134,50	144,50	154,50	166,50	179,50
PE hors classe	137,50	152,50	163,50	174,50	188,50	201,50	212,50				

Retraité à partir de	79
Disponibilité	61
Mi-temps	71

Pour les autres temps partiels au prorata de la quotité.

PE 1	25
PE 2 ou liste complémentaire	95,50

A.E., AVS	41
-----------	----

Majoration de cotisation pour :	
CLIS, PERF, secrétaire de CDES	+ 7,30 €
Autres spécialisés	+ 4,10 €
Conseiller pédagogique	+ 10,90 €
Directeur 2/4 classes	+ 6,50 €
Directeur 5/9 classes	+ 10,30 €
Directeur 10 classes et +	+ 13 €
Directeur SES/SEGPA	+ 13,60 €
Directeur EREA/ERDP	+ 32,60 €

Possibilité de payer en plusieurs fois (autorisation de prélèvement automatique : formulaire sur internet)



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*



internet

Le site du SNUipp92

Choix des informations

- ▶ **Le SNUipp 92:** qui sommes-nous? Nous contacter...
- ▶ **Actualité:** les positions du Snuipp, les consignes syndicales, les actions en cours...
- ▶ **Les informations administratives:** mouvement, promotions, permutations, stages...
- ▶ **Les commissions paritaires:** (CAPD, CTPD, CDEN...) leur composition, le calendrier de leurs réunions...
- ▶ **Les dossiers:** intégration, enseignement spécialisé...
- ▶ **Infos pratiques:** adresses utiles, références de site, télécharger ou commander les publications du SNUipp...
- ▶ **La revue du SNU92:** les derniers numéros et les plus anciens en téléchargement.
- ▶ **IUFM et débuts de carrière:** (PE1 et 2, T1 et T2)
- ▶ **AE:** pour les aide-éducateurs et assistants d'éducation.

Fiches de contrôle pour les délégués du personnel :

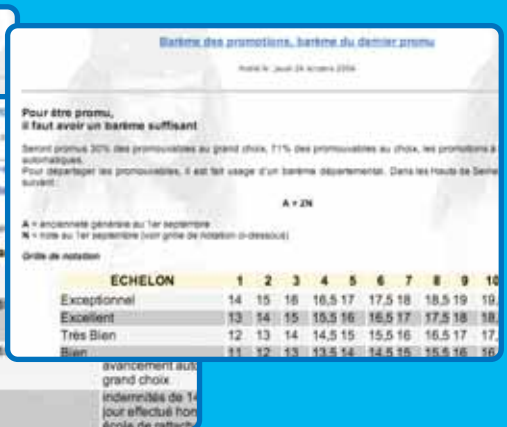
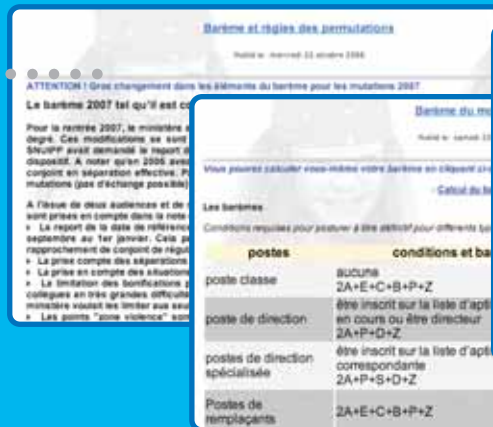
Afin de permettre le suivi de vos demandes, par les délégués du personnel, vous avez la possibilité de remplir un formulaire qui sera adressé au SNUipp92. vous recevrez immédiatement une copie sur votre messagerie.

Calculez vous-même !



Un coup de souris...

et vous avez accès à l'actualité départementale. Vous pouvez télécharger lettres aux parents, revue, dossiers... Vous suivez, en direct, l'évolution des dossiers comme celui des permutations 2007. Si vous êtes syndiqué, recevez par courriel la circulaire aux écoles (en faire la demande au snuipp92). Recevez toute l'actualité du SNUIPP92 en vous abonnant à snu92_infos Avec votre code SNU, ce sont des informations personnalisées (mouvement, promotion...) qui sont à votre disposition. Ce site est le fruit du travail des militants du SNUipp92 qui sont aussi chargés de classe. Alors, merci de patienter quelques jours pour tous les calculs et questions posés.



- Quelle date de ma future promotion ?
- Quel sera le montant de ma pension de retraite ?
- Quel sera mon barème pour le mouvement ?

<http://92.snuipp.fr>